



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 18 janvier 2021

83 élus présents (103 en exercice, 4 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (311/7.10.2/247 C)

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe) prévoit que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit, à travers son article 13, deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Celui-ci doit présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi qu'en matière d'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de

faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2021. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires qui a donné lieu à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021.

PJ : 1

Contre (6) : Nina CORMIER, Nadia EL HAJJAJI, Loïc MINERY, Bertrand PAUVERT, Christelle RITZ et Joseph SIMEONI.

Abstentions (6) : Michel CHÉRAY, Sylvie GENSBEITEL, Alfred JUNG, Rémy NEUMANN, Didier RIFF et Pascale Cléo SCHWEITZER.

Les élus ont débattu des orientations budgétaires 2021 et adopté le rapport à la majorité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', with a horizontal line extending to the left.

Fabian JORDAN

Rapport d'orientations budgétaires 2021

Sommaire

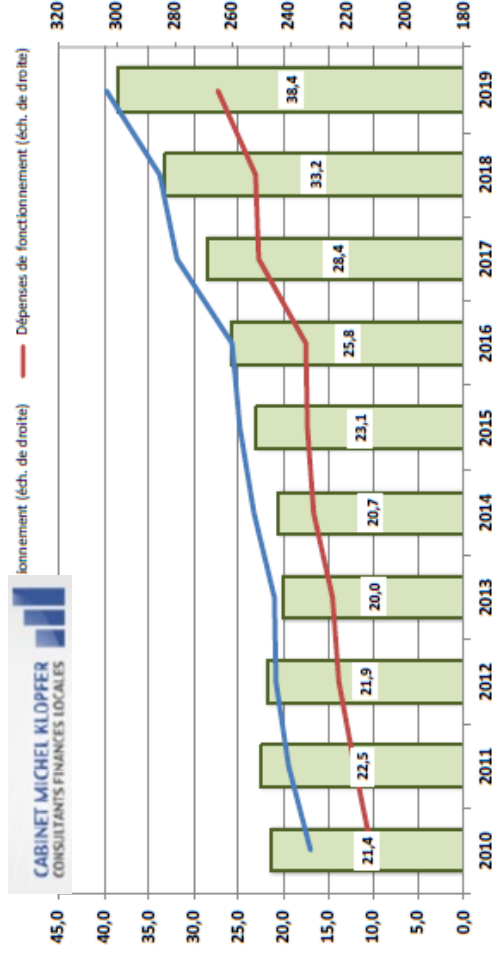
1. Des ratios budgétaires satisfaisants à fin 2019
2. Une dette bien répartie à un taux moyen performant
3. Des dépenses de personnel optimisées
4. Un contexte d'élaboration budgétaire 2021 inédit
5. Les orientations budgétaires sur la période 2020-2025 - Budget général et budget des transports
6. Les enjeux et orientations du budget du chauffage urbain
7. Les priorités 2021
8. Conclusion

1. Des ratios budgétaires satisfaisants à fin 2019

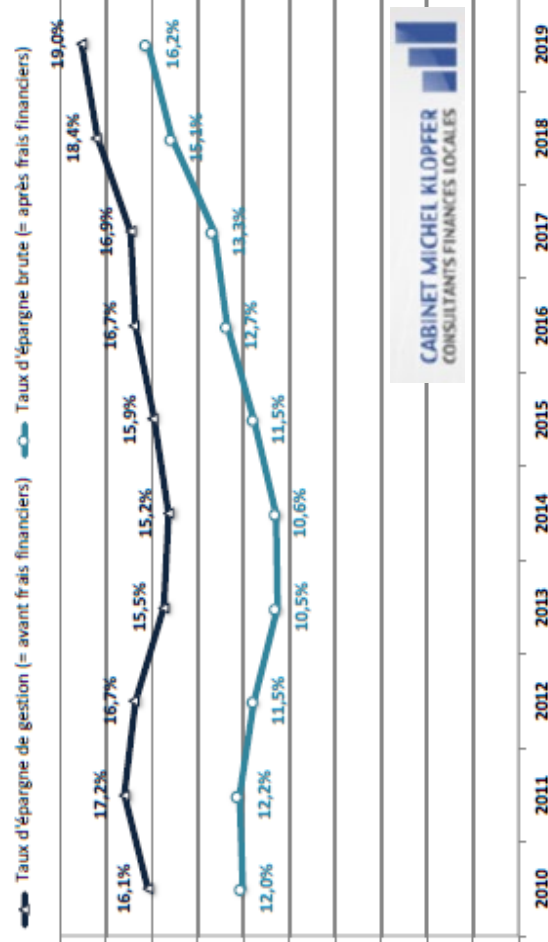
- **La situation financière de m2A est en amélioration à fin 2019 mais demeure exposée à des contraintes fortes :**
 - des charges de fonctionnement rigides en raison des compétences exercées
 - des dotations d'Etat en baisse de -16,1 M€/an comparativement à la situation antérieure à 2010
 - une exposition des recettes à l'activité économique : 41% de recettes fiscales économiques
 - la nécessité d'équilibrer le financement du transport urbain
- **L'épargne brute de m2A s'améliore grâce à :**
 - une dynamique du versement mobilité
 - une forte maîtrise des dépenses de personnel
 - des ajustements de fiscalité en 2017
 - l'éligibilité au FPIC en 2016 qui disparaît en 2017 de façon progressive
 - d'une hausse de produit de CVAE traduisant le dynamisme économique du territoire jusqu'en 2019
- **En 2020 la crise sanitaire va induire des conséquences financières majeures qui s'inscriront sur plusieurs années**

Au niveau consolidé (budget général + budget des transports) le niveau d'épargne poursuit sa hausse continue depuis 2014 sous l'effet d'une dynamique de recettes de +2,5%/an

Evolution de l'épargne brute du budget consolidé (en M€)



Evolution des taux d'épargne du budget consolidé

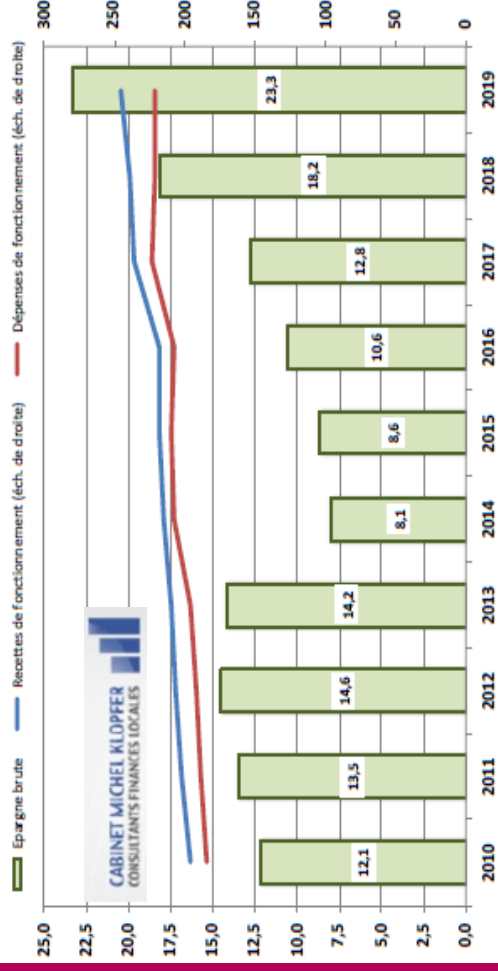


Après un niveau de 33,2 M€ en 2018, l'épargne brute de l'entité consolidée ressort à 38,4 M€ en 2019, un niveau inédit

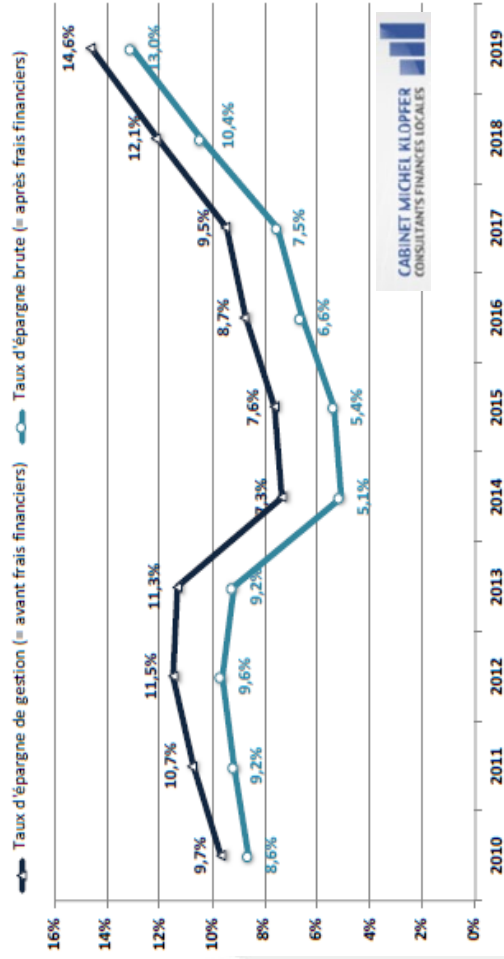
En 2020 une forte dégradation est anticipée sous l'effet de la crise sanitaire

Au niveau du budget général l'épargne brute progresse de +5,1 M€ de 2018 à 2019 avec un taux d'épargne brute (autofinancement/recettes réelles de fonctionnement) qui reste au-dessus de la zone d'alerte de 10%

Evolution de l'épargne brute du budget général (en M€)



Evolution des taux d'épargne du budget principal

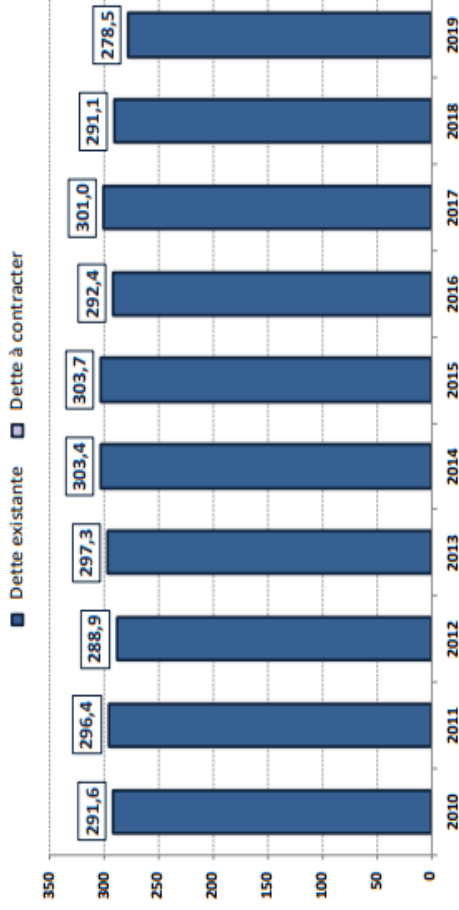


Sans l'ajustement des taux de fiscalité opéré depuis 2010 (fiscalité directe et versement transport), le taux d'épargne ressortirait à 7,5% en deçà du seuil de vigilance

Des indicateurs de solvabilité en amélioration :

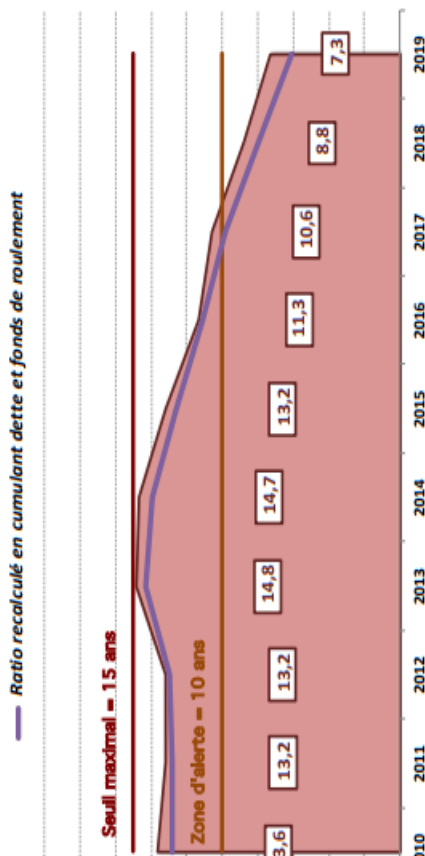
- Le stock de dette consolidée se situe au plus bas depuis 2010 conduisant à un ratio de solvabilité en amélioration à 7,3 ans
- La solvabilité du budget général est proche de la moyenne de la strate

Dette du budget consolidé au 31/12 (en M€)



CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

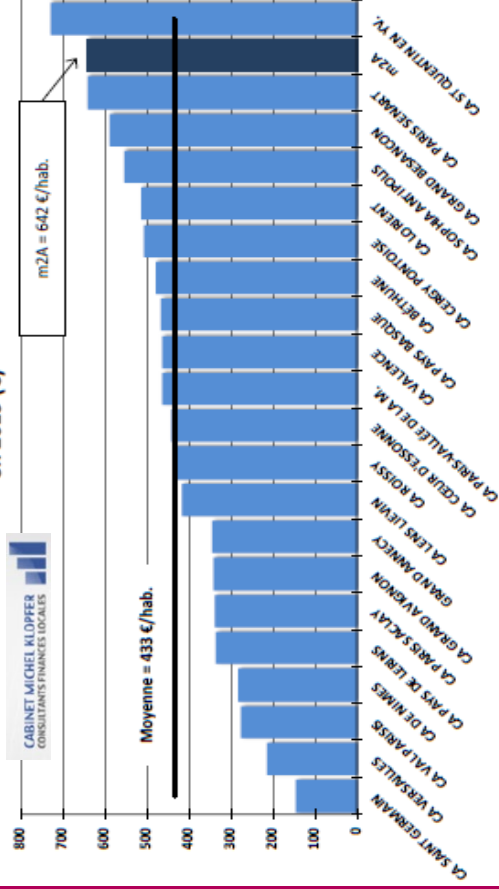
Evolution de la capacité de désendettement du budget consolidé (en années)



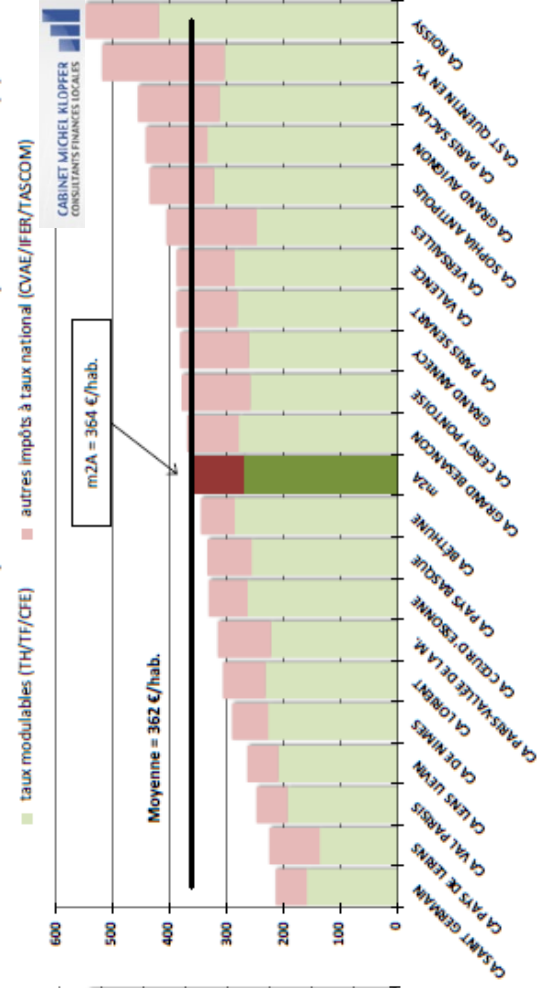
Des recettes supérieures à la moyenne

- Les recettes courantes par habitant de m2A (hors ACTP et FPIC qui ne font que transiter par le budget de m2A) excèdent de 48% la moyenne des EPCI comparables, alors même que la fiscalité directe/hab de m2A est tout juste équivalente à la moyenne
- L'adhésion de Wittelsheim en 2014 et la fusion avec la CCPFRS expliquent en partie l'évolution des recettes sur la période 2010-2019 qui se porte à +2,5%/an en moyenne
- La dynamique de recettes est portée par des ajustements de taux de fiscalité directe et une hausse des produits de tarification sous l'effet de nouveaux services (Zoo, périscolaire...)

Recettes réelles de fonctionnement par habitant des EPCI comparables en 2019 (€)



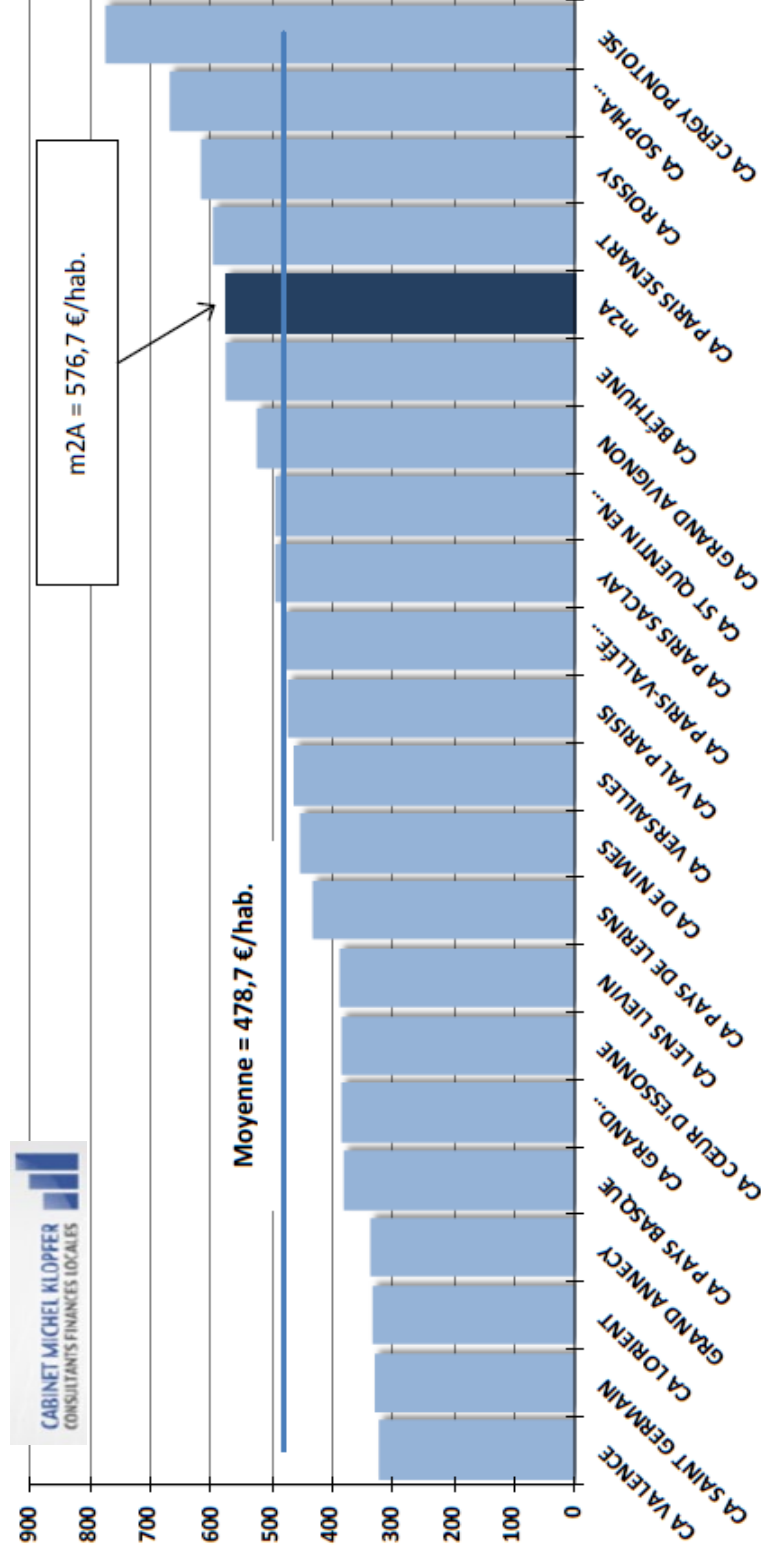
Recettes de fiscalité directe par habitant des EPCI comparables en 2019 (€)



Un potentiel fiscal dynamique

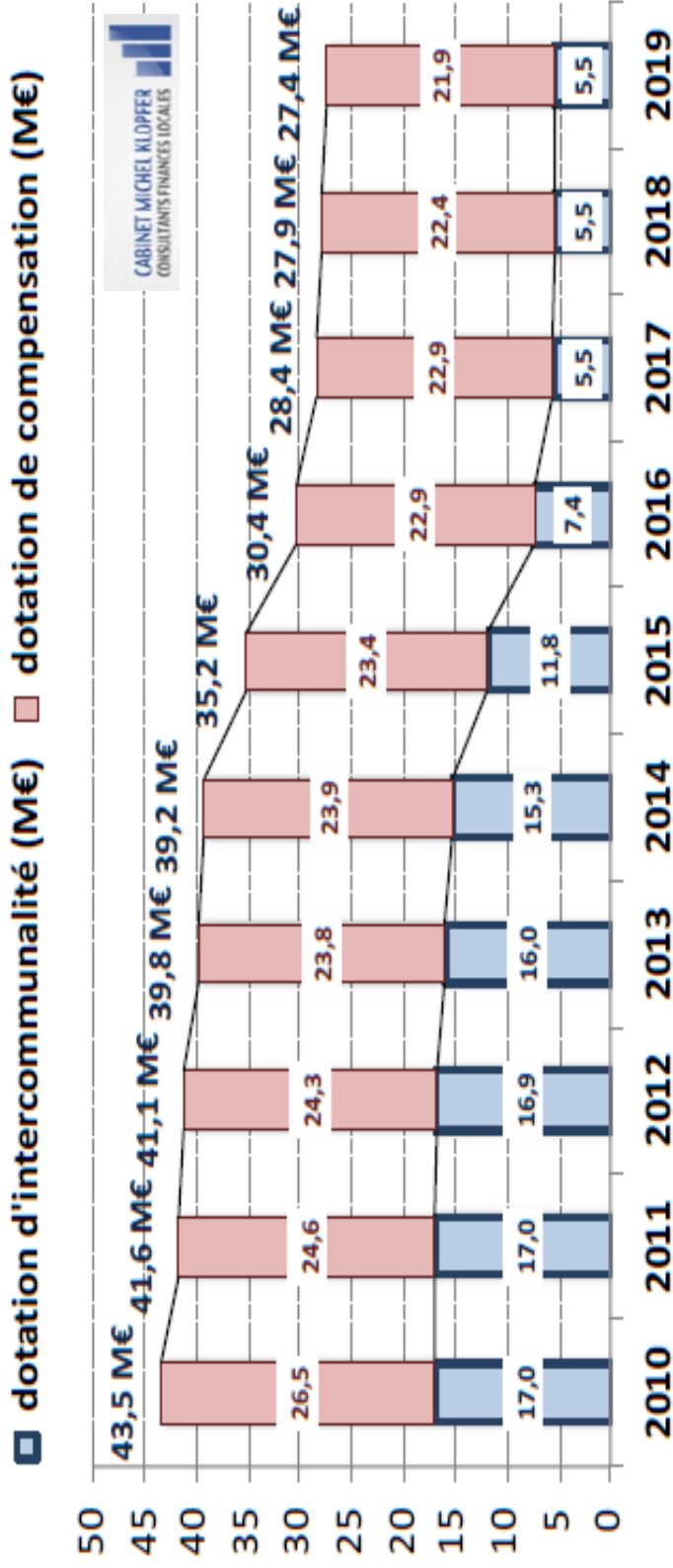
- Indicateur de richesse fiscale, le potentiel fiscal (= bases fiscales N-1 x taux d'imposition moyen national N-1 propre à chacun des impôts locaux) de m2A est positionné 20% au-dessus de la moyenne des EPCI de même strate. Avant la fusion avec l'ex-CCPFRS, m2A affichait un potentiel fiscal proche de la moyenne

Potentiel fiscal des EPCI comparables 2020
(données fiscales 2019 en €/hab.)

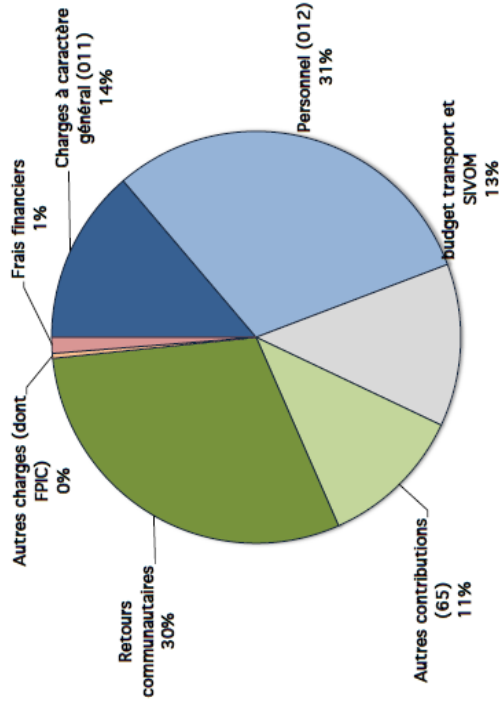


Poursuite de la diminution de la DGF

- Baisse de la Dotation Globale de fonctionnement à -17,1 M€ à périmètre constant (retraitement effet Wittelsheim pour 1 M€) entre 2010 et 2019 limitant d'autant la capacité d'investissement annuelle de m2A
- Rupture plus nette en 2015 et 2016 avec une perte de -8,8 M€ comparativement à 2014
- La garantie de stabilité sur la dotation d'intercommunalité du fait d'un coefficient d'intégration fiscale supérieure à 35% limite la baisse 2019 à -0,5 M€

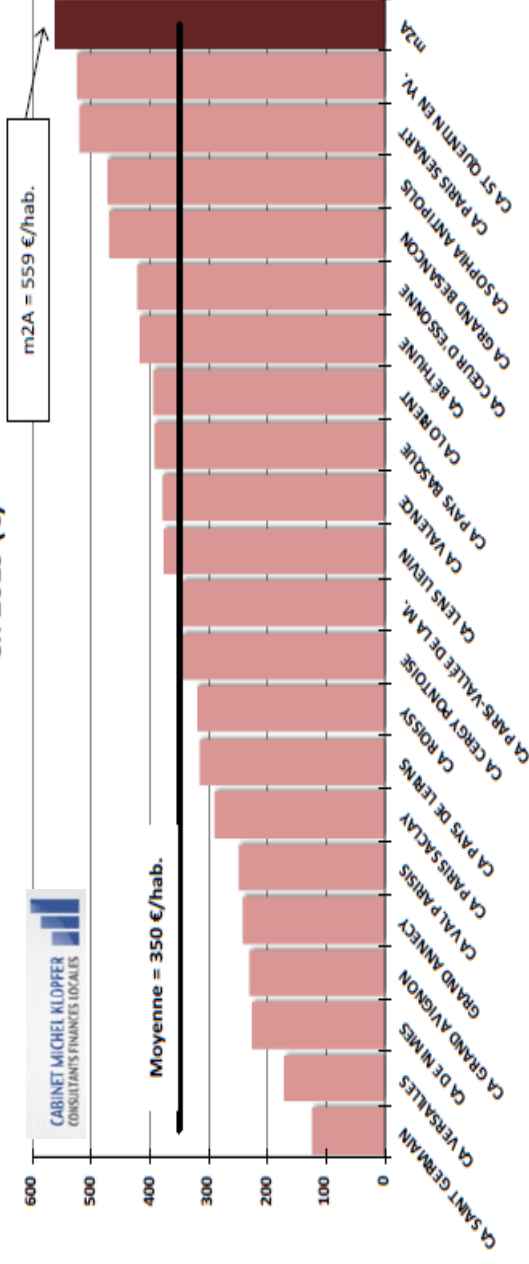


STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019



- Un champ de compétences dans la moyenne de la strate mais des dépenses courantes/hab. supérieures de 60% à la moyenne des EPCI comparables
- Un dispositif de mutualisation très intégré avec la ville centre et des compétences de proximité exercées par m2A expliquent ce constat
- Les dépenses de personnel (31%), les retours communaux (ACTP et DSC) les versements au budget Transports et au SIVOM constituent 75% des dépenses

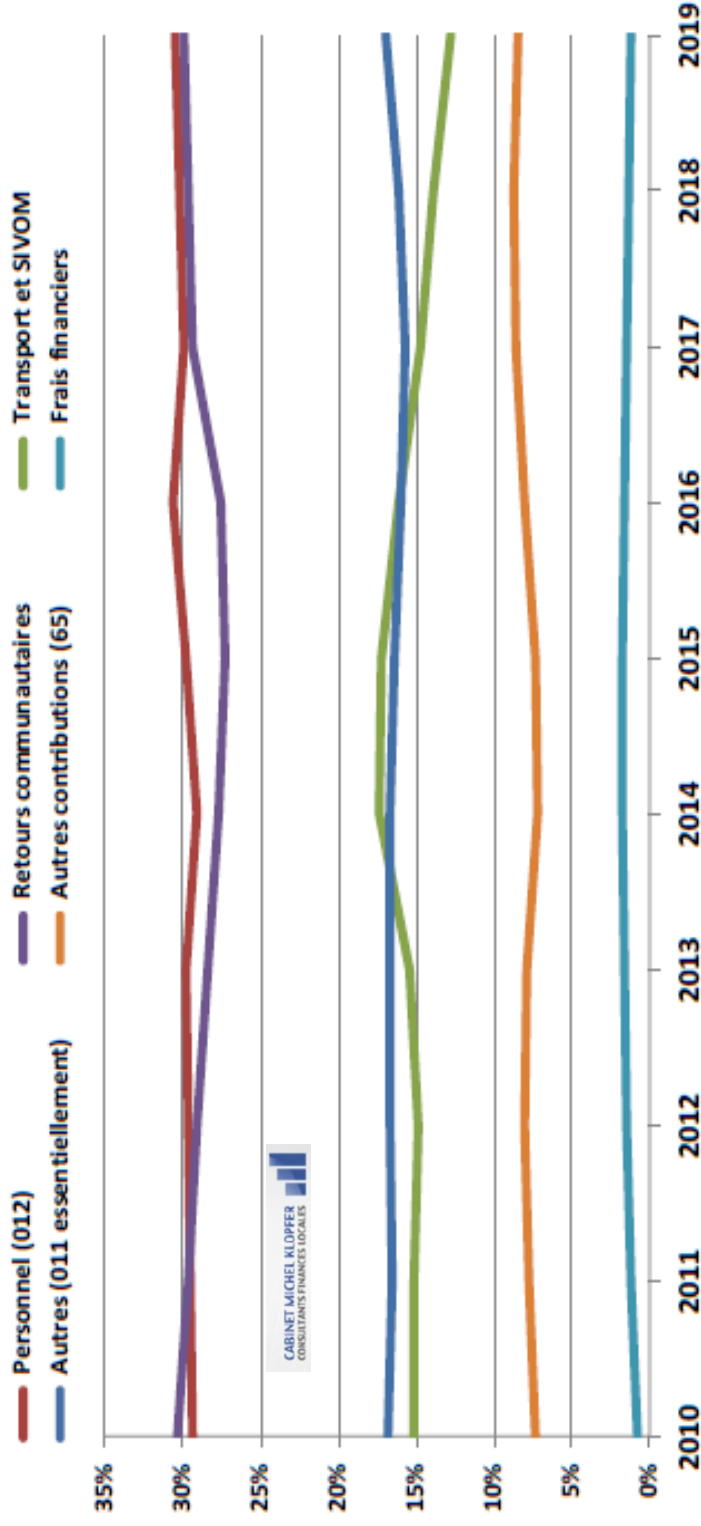
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant des EPCI comparables en 2019 (€)



Structure et dynamique de dépenses du budget général

- Les dépenses de fonctionnement du budget général ont progressé de +2,1% en moyenne de 2010 à 2019 y compris les évolutions de périmètre
- Le poids des dépenses de personnel reste stable, les contributions Transports et SIVOM diminuent en raison de la baisse de la subvention au budget Transports compensée par la dynamique du versement mobilité

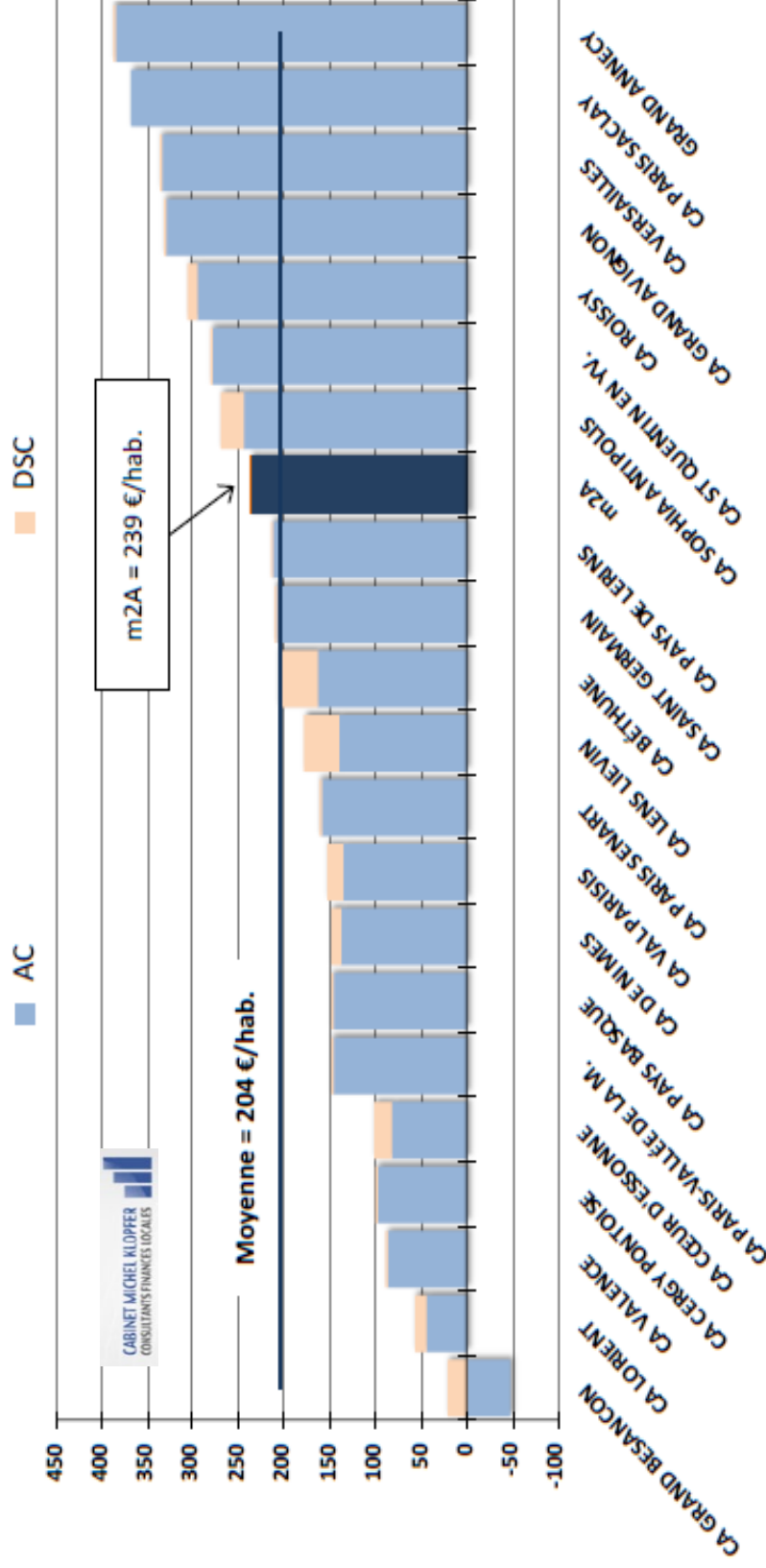
Evolution du poids des différentes dépenses récurrentes du budget principal



Des retours communautaires dans la moyenne

- Les reversements aux communes de m2A constitués quasi-exclusivement des ACTP sont supérieurs de 35 € à la moyenne des EPCI comparables
- La fusion avec la CCPFRS a entraîné la mise en place d'une DSC revalorisée à 858 K€ en remplacement des fonds de concours

Retours communautaires par habitant des EPCI comparables en 2019 (€)



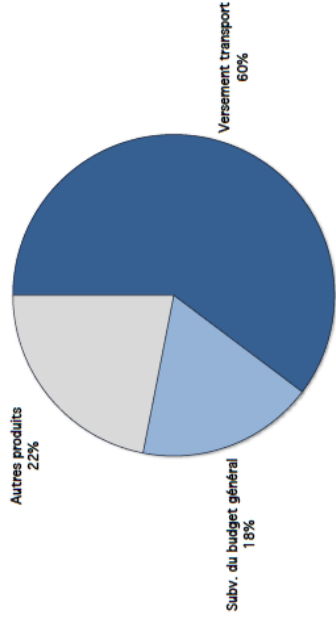
Recettes et dépenses courantes du budget transport

Les recettes principales :

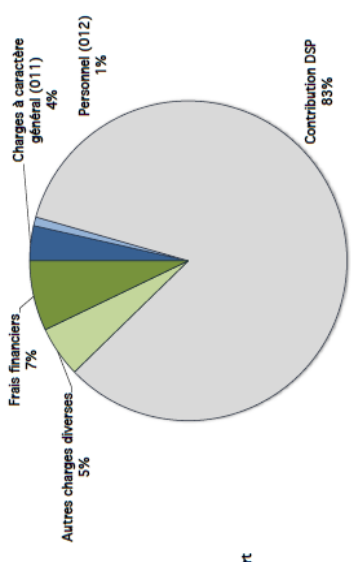
- Le versement mobilité (60%) dont le taux a évolué de 1,80% à 2,00% entre 2013 et 2017. Pour les communes de l'ex-CCPFRS ce taux sera atteint en 2021
- La contribution du budget principal qui pèse 18% des recettes contre 36% en 2014
- Les recettes tarifaires constituent le solde

Les dépenses de fonctionnement sont composées des compensations versées au délégataire (83%)

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

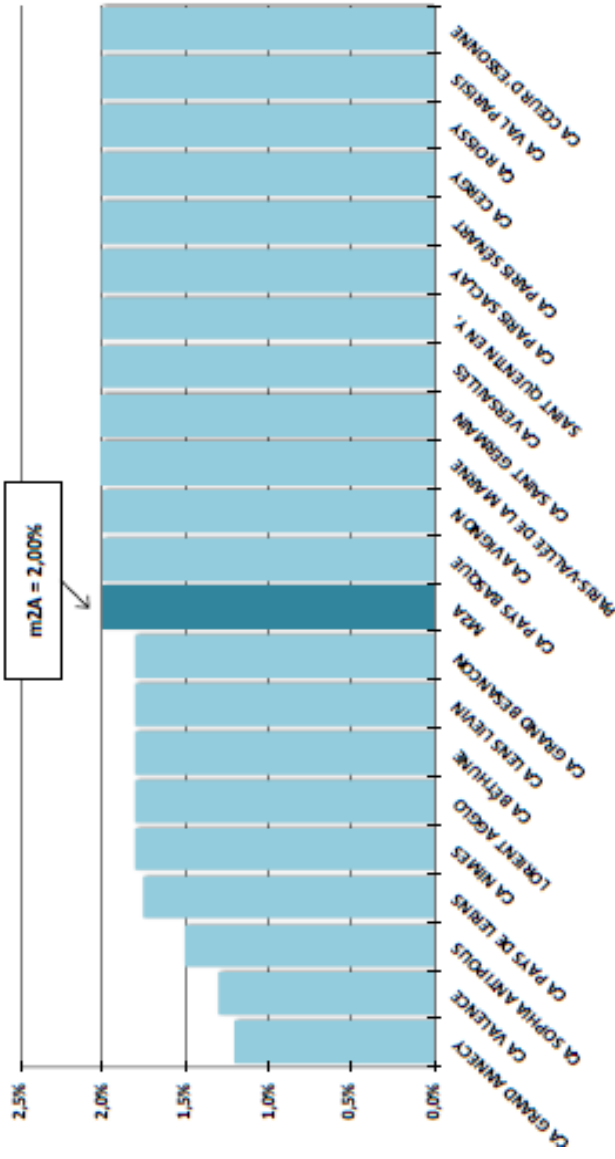


STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019



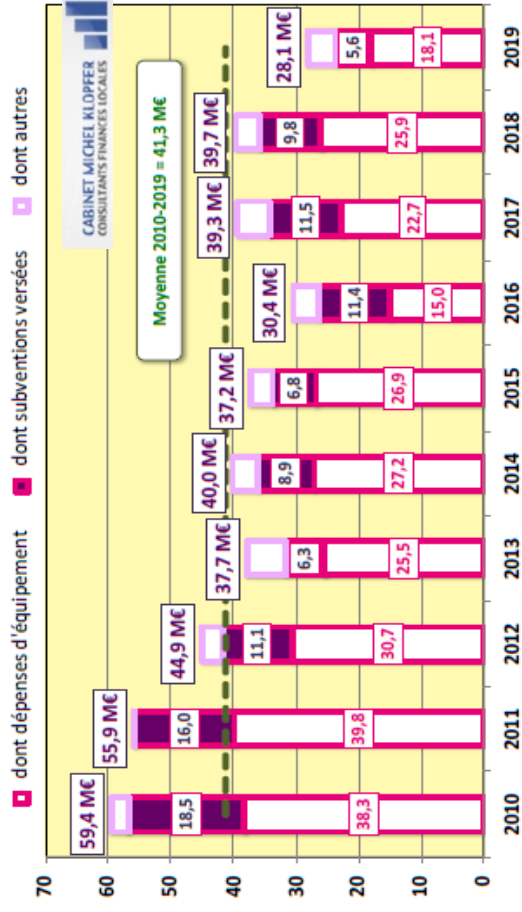
CABINET MICHEL KLOPPER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

Taux de VT à fin 2019 (ville centre)

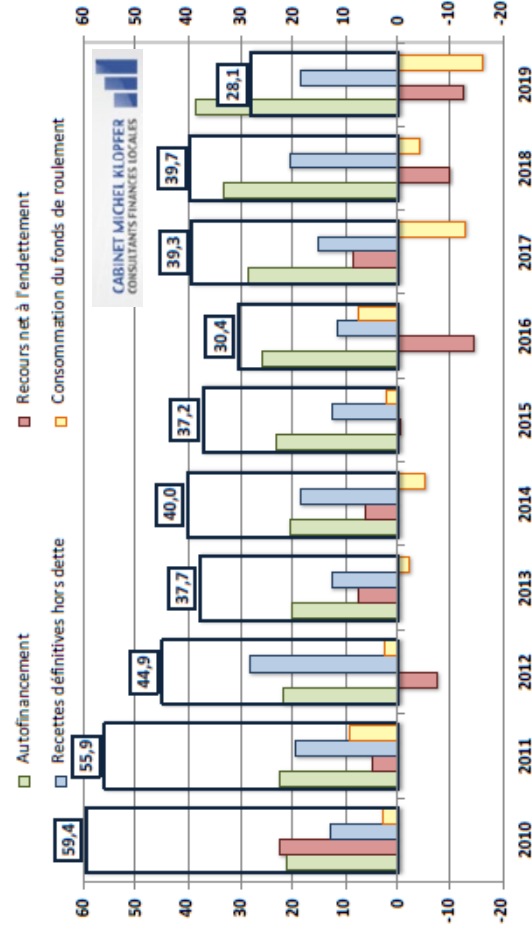


Un ralentissement des dépenses d'investissement

Investissements réalisés sur la période 2010 - 2019 (M€)



Structure de financement des investissements (en M€)



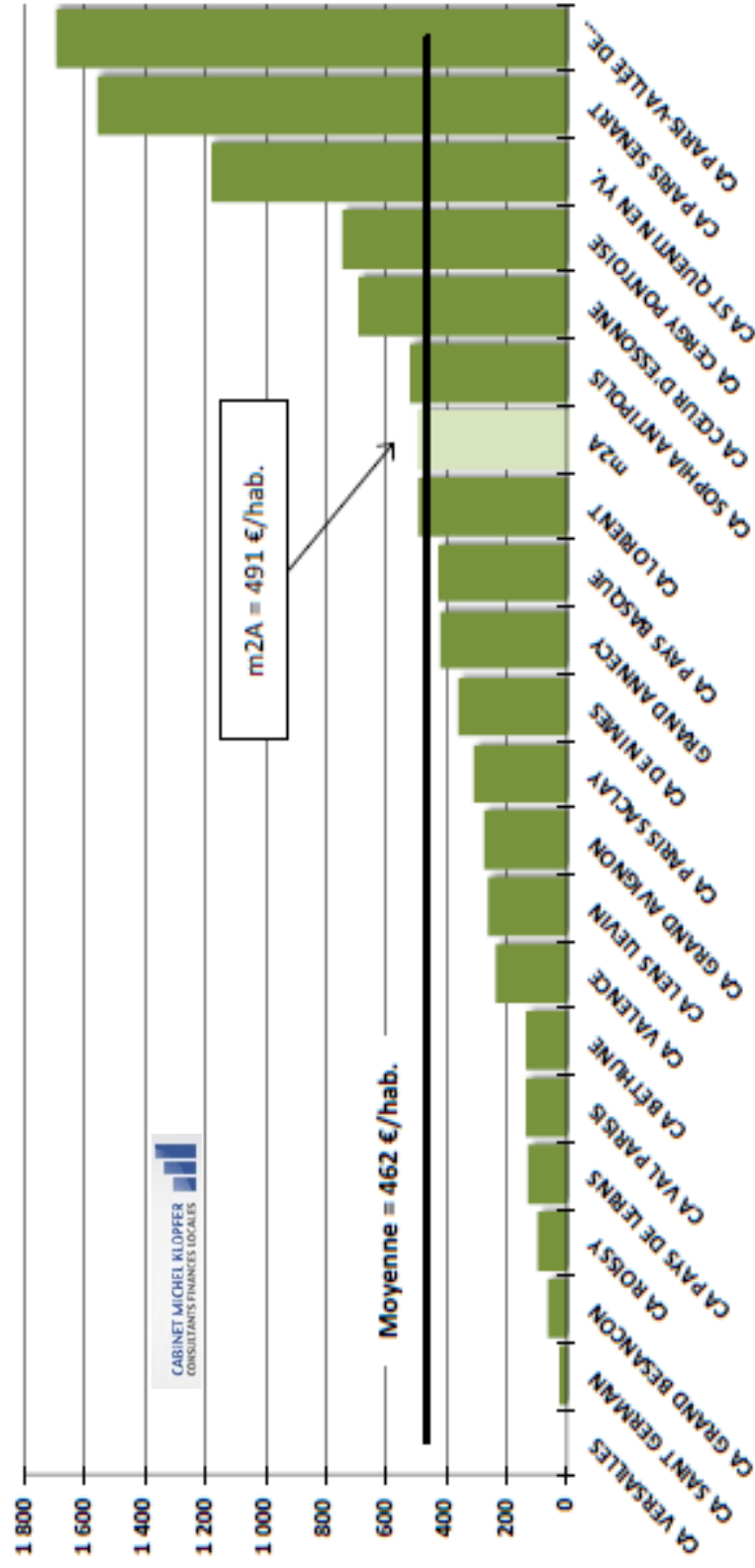
- Les dépenses d'investissement 2019 de m2A enregistrent une décélération
 - dépenses directes et fonds de concours reviennent à 23,7 M€, un point bas depuis 2010
 - À 63 €/hab pour le budget général, m2A se situe à un niveau inférieur de moitié aux agglos de taille comparable
- Le financement des investissements est assuré et m2A se désendette
- L'encours de dette consolidé atteint un point bas à 278,5 M€

2. Une dette bien répartie à un taux moyen performant

Au niveau du budget général

- Du fait d'un recours limité à l'emprunt (5 M€) en 2019, l'encours de la dette a continué de baisser. Il atteint fin 2019 un point bas, à 136,85 M€, soit 7,7 M€ de moins qu'en 2018
- M2A présente un niveau d'endettement par habitant proche de la moyenne à 491 €/habitant

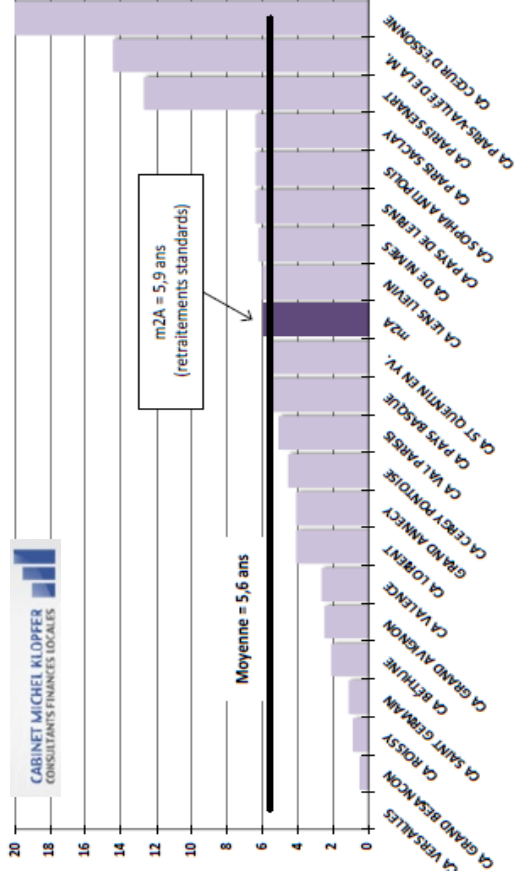
Encours de dette par habitant des EPCI comparables en 2019 (€)



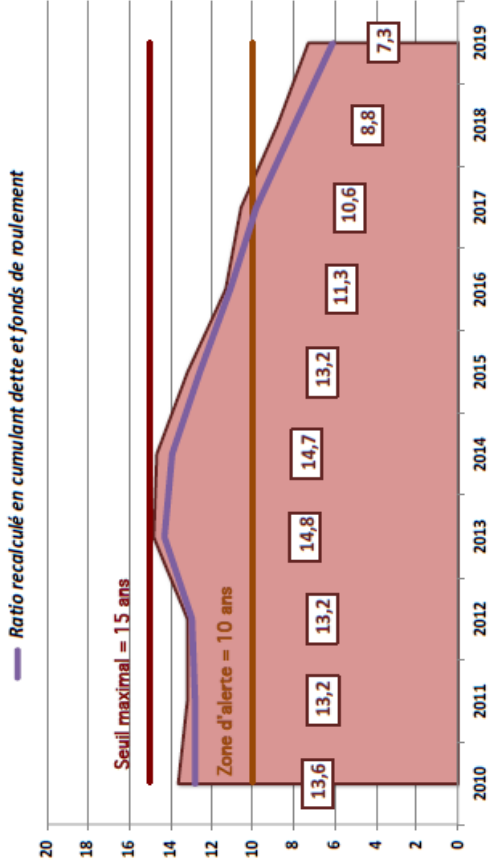
Au niveau du budget général

Grâce à l'amélioration de l'autofinancement enregistrée ces dernières années, la solvabilité du budget principal se rapproche fin 2019 fortement de la moyenne des EPCI comparables, à 5,9 ans contre une moyenne de 5,6 ans

Capacité de désendettement 2019 des EPCI comparables (en années)



Evolution de la capacité de désendettement du budget consolidé (en années)



La capacité de désendettement s'écarte du seuil de vigilance de 10 ans

Au niveau du budget général

- En repli depuis 2017, l'encours de dette devrait évoluer fin 2020 de 2,6% et atteindre 140 M€
- Le recours à l'emprunt dans un contexte de taux favorables connaît un rebond en 2020 (16,5 M€ contre 5 M€ en 2019)

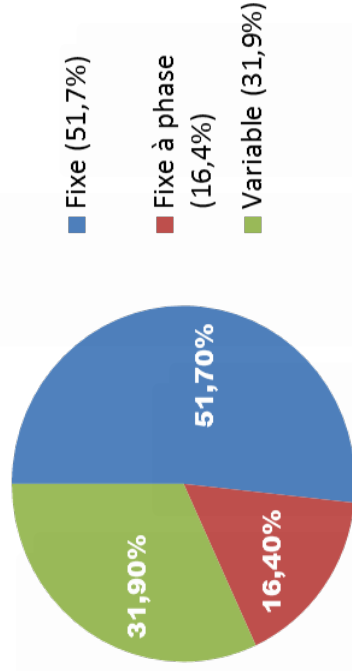
Encours de dette au 31/12/



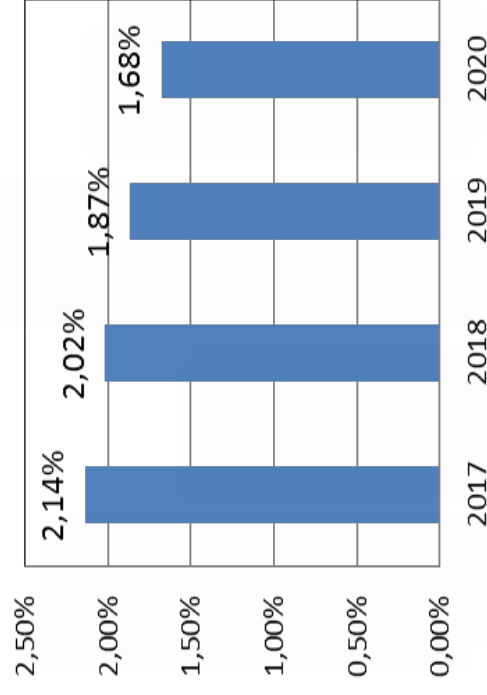
Au niveau du budget général

- 97,1% de produits sont classés A1 sur l'échelle des risques et 2,9% de l'encours est classé B1
- À fin 2020 la structure d'endettement est équilibrée entre taux fixes et taux variables
- Le taux moyen de la dette est de 1,71%. En 2020, 3 emprunts ont été réalisés:
 - 6,5 M€ : taux fixe à 0,68% sur 15 ans
 - 5 M€ : Euribor 3M flooré +0,33% sur 15 ans
 - 5 M€ : taux fixe à 0,47% sur 15 ans

Dette par type de risque

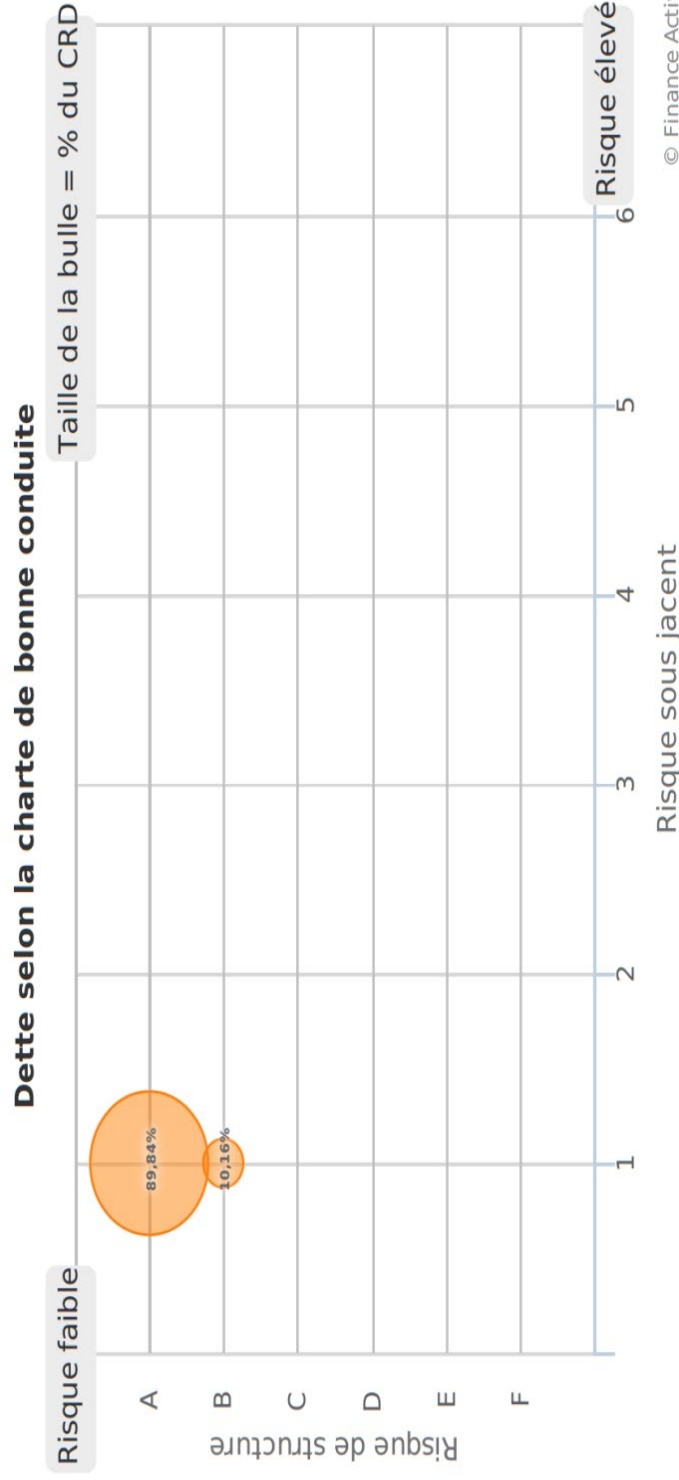


Taux moyen annuel



Au niveau du budget annexe des Transports

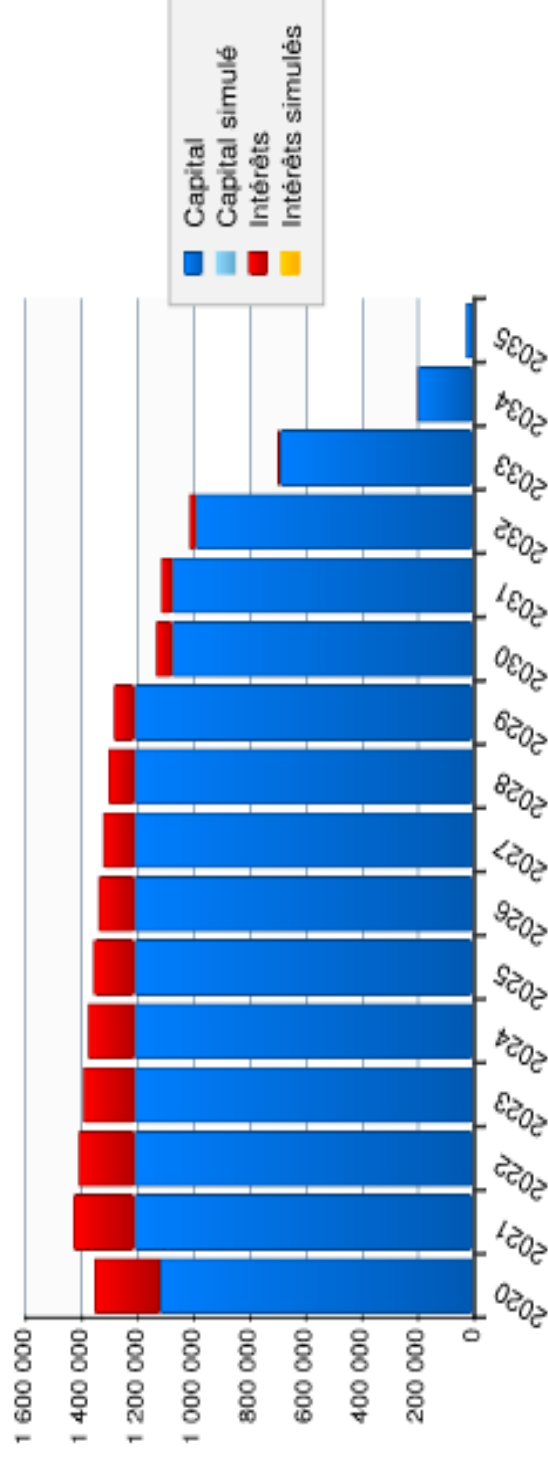
- Au 31/12/2020, l'encours du budget annexe des Transports s'élève à 91,1 M€, en baisse par rapport à 2019 (-3,4 M€)
- En 2020, deux emprunts ont été réalisés pour un montant global de 6 M€ :
 - 2 M€ au taux fixe de 0,68% sur 15 ans
 - 4 M€ au taux fixe de 0,35%
- Au 31/12/2020, l'ensemble des emprunts est classé 1A (89,84%) ou 1B (10,16%) sur l'échelle des risques



Au niveau du budget annexe du chauffage urbain

- En 2020, un emprunt a été réalisé pour 0,5 M€ au taux fixe de 0,68% sur 15 ans. La dette se compose de 7 emprunts classés 1A sur l'échelle des risques pour un encours égal à 14,88 M€ au 31/12/2020.
- La dette est orientée à plus de 90% sur le taux fixe
- Le profil d'extinction de la dette est le suivant :

Flux de remboursement



3. Des charges de personnel optimisées

- L'évolution des charges de personnel est marquée par la création de m2A en 2010 puis la fusion avec la CCPFRS en 2017. En 2020 elle tenait compte du transfert de compétence PLU. Pas de modification de périmètre envisagée en 2021

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prév	CA 2021 prév
Total des charges de personnel	62,33	63,49	67,03	67,03	67,69	68,81	69,84
<i>Evolution</i>	<i>3,0%</i>	<i>1,9%</i>	<i>5,6%</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,7%</i>	<i>1,5%</i>
Dont services mutualisés	20,04	19,77	21,76	20,64	20,56	21,65	21,98
<i>Evolution</i>	<i>-0,1%</i>	<i>-1,3%</i>	<i>10,1%</i>	<i>-5,2%</i>	<i>-0,4%</i>	<i>5,3%</i>	<i>1,5%</i>
Dont services communautaires	42,29	43,72	45,27	46,39	47,13	47,16	47,87
<i>Evolution</i>	<i>4,5%</i>	<i>3,4%</i>	<i>3,5%</i>	<i>2,5%</i>	<i>1,6%</i>	<i>0,1%</i>	<i>1,5%</i>

- A travers le dispositif de mutualisation mis en place avec la ville de Mulhouse, m2A perçoit annuellement un remboursement des frais de mutualisation variant en fonction de clés de répartition calculées chaque année

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prév	2021 prév
Part de la mutualisation à la charge de m2A	48,3%	47,5%	48,1%	49,2%	48,8%	49,5%	49,5%
Part de la mutualisation à la charge de Mulhouse	51,7%	52,5%	51,9%	50,8%	51,2%	50,5%	50,5%
Montant reversé par Mulhouse	10,36	10,38	11,29	10,49	10,52	10,94	11,11

- **La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :**

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL (CA exercice clos)					
	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Evolution %	Evolution €	
Traitements indiciaires	49 824 732	50 099 457	0,55%	274 725	
NBI	862 022	848 769	-1,54%	-13 253	
Régimes indemnitaires	7 067 317	7 763 481	9,85%	696 164	
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	888 879,89	850 876,11	-4,28%	-38 004	
Heures supplémentaires	1 199 888	1 222 307	1,87%	22 419	
Vacations (emplois aidés compris)	1 346 265	1 135 444	-15,66%	-210 821	
Astreintes	240 177	170 802	-28,88%	-69 375	
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	2 160 336	1 906 261	-11,76%	-254 075	
Autres charges de personnel (hors paie)	2 814 048	3 061 673	8,80%	247 626	
CA	66 403 665	67 059 071	0,99%	655 406	

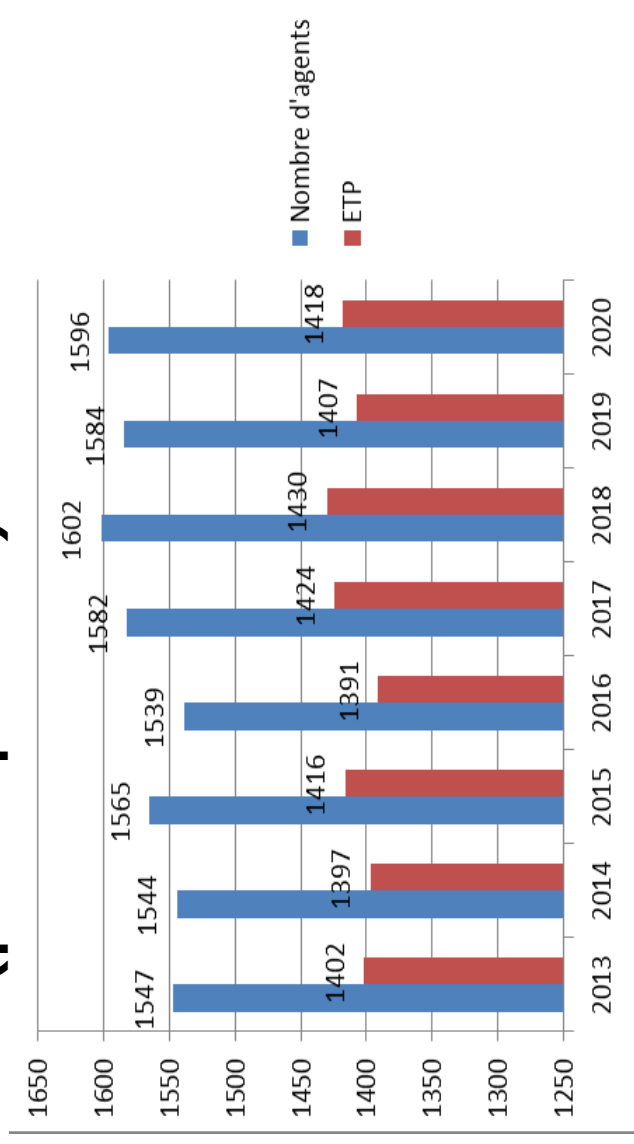
- **Pour l'exercice 2019 les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :**

Avantages en nature en 2019 en €			
Logements	Repas	Véhicules	PDE
61 386	4 307	8 139	21 376
			TOTAL
			95 207

- **Un effectif qui tend à se stabiliser hors effet fusion**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agent	1547	1544	1565	1539	1582	1602	1584	1596
ETP	1402	1397	1416	1391	1424	1430	1407	1418

Evolution des effectifs (postes pourvus) de 2013 à 2020



- **Depuis 2013 on constate une stabilité de l'effectif (emplois pourvus) avec toutefois en 2018 une augmentation liée au développement du périscolaire**

- **Durée effective de travail de l'année 2019**
 - Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, m2A applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées
- **Répartition par catégories**

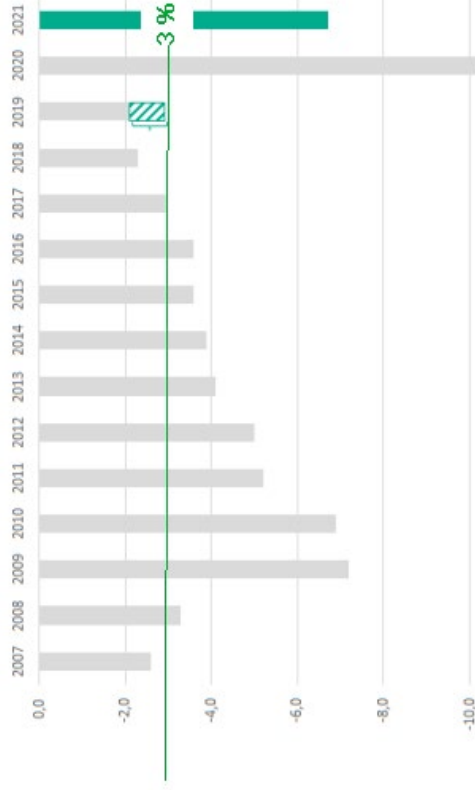
Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020
A	197	196	191	189	217	225
B	273	263	271	273	240	240
C	1095	1080	1120	1140	1127	1131
Total	1565	1539	1582	1602	1584	1596

4. Un contexte d'élaboration budgétaire 2021 inédit

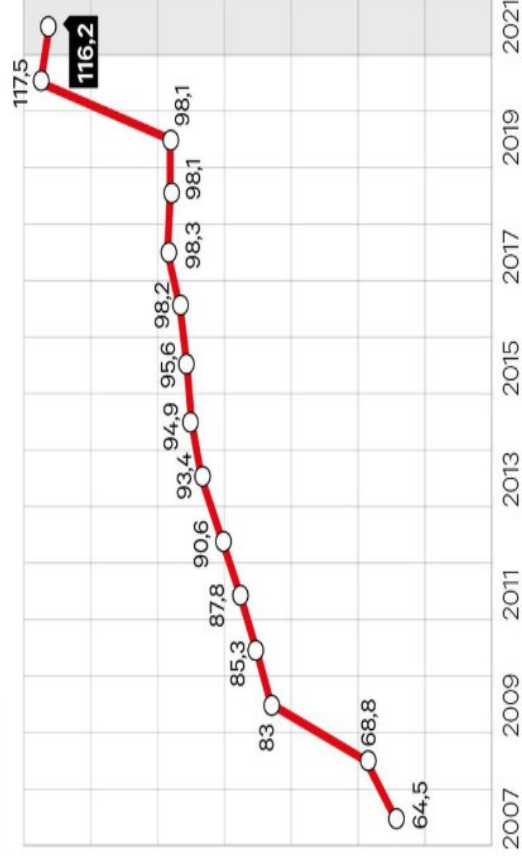
Le cadre macro-économique

- La loi de finances 2021 est construite sur des hypothèses macro-économiques dégradées :
 - rebond du PIB de +8% après un recul de -10% en 2020
 - inflation de +0,9%
- Le déficit public, après avoir atteint -10,2% du PIB sous l'effet de la baisse d'activité et des mesures d'urgence, est anticipé à -6,7% du PIB
- L'endettement devrait s'établir à 116,2% du PIB en 2021 après un pic à 117,5% en 2020

Évolution du déficit public (en % de PIB)



La dette publique
En % du PIB



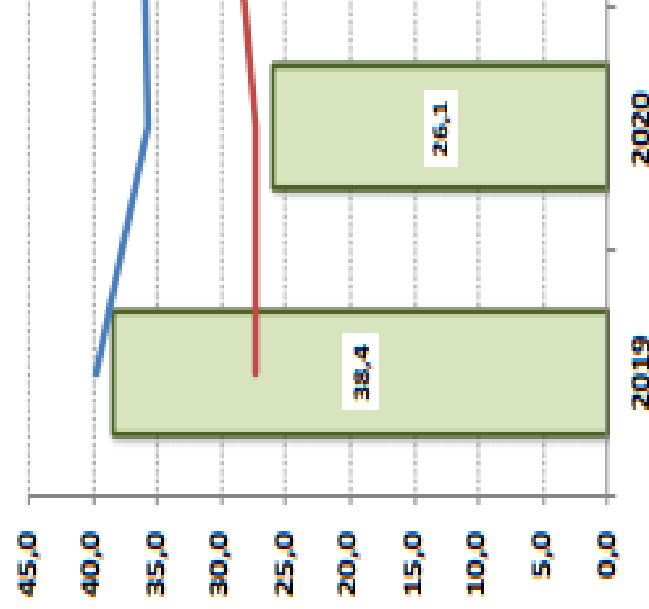
Les impacts budgétaires de la covid-19

- **L'épargne brute de m2A ressort significativement impactée par la covid-19 dès 2020 avec une dégradation de l'autofinancement estimée provisoirement à -12 M€ du fait de cette crise :**
 - l'assiette du versement mobilité exclut le chômage partiel
 - des pertes de recettes tarifaires pour une agglomération de services
 - la taxe de séjour impactée par la baisse de fréquentation
 - des dépenses supplémentaires induites par le respect des protocoles sanitaires et le soutien de l'économie
- **Les compensations des lois de finances rectificatives 2020 seraient probablement nulles, au mieux limitées à 1 M€ et connues à la clôture des comptes**
- **Les incidences de la crise s'étaleront sur 2021 et 2022 :**
 - des ressources de m2A fortement dépendantes de l'activité économique (versement mobilité, CVAE, CFE, TASCOM, taxe de séjour, foncier bâti économique, TEOM)
 - une volatilité de la CVAE du fait d'un mécanisme d'acomptes qui génère des incertitudes sur les impacts 2021 et 2022

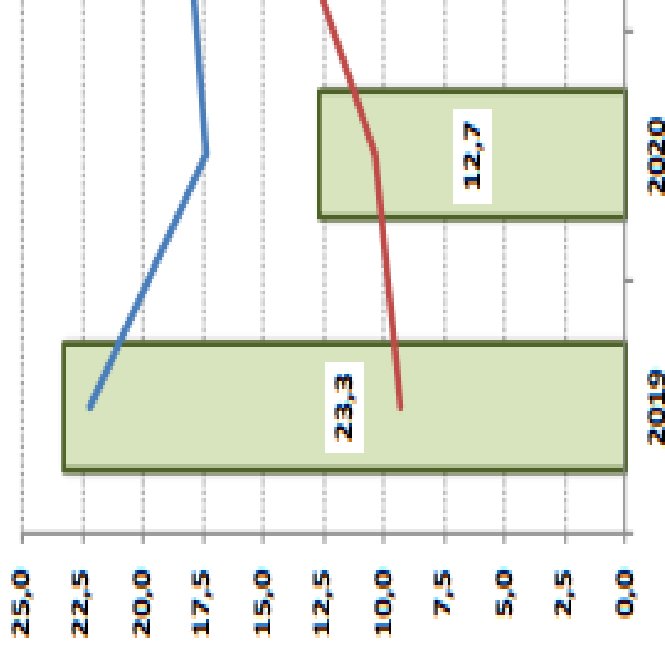
Les impacts budgétaires de la covid-19

- Sur le budget des transports urbains : une baisse d'autofinancement estimée à -6 M€ avec des pertes de recettes de -9,6 M€ compensées partiellement par des baisses de charges
- Sur le budget principal : l'effet ciseau anticipé sous le seul effet de la crise sanitaire se porte à -6 à -7 M€

Evolution de l'épargne brute du budget consolidé (en M€)



Evolution de l'épargne brute du budget général (en M€)



Le volet fiscalité du Plan de relance

- 3 mesures annoncées début septembre pour encourager la relance et relocaliser l'industrie par une relance de la compétitivité des entreprises :
 - réduction de 50% de la CVAE par suppression de la part régionale
 - baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale de 3 à 2% du chiffre d'affaires
 - réduction de 50% des impôts fonciers des entreprises (CFE et TFPB économique) assis sur les locaux immobiliers par une diminution d'assiette
- **Allègement de 10 Mds€ des impôts de production**
- Compensation par l'Etat des pertes de recettes sur les impôts fonciers de façon intégrale, dynamique et territorialisée pour garantir la neutralité de la mesure

Les principales dispositions de la loi de finances 2021

- **Une loi de finances 2021 dans la continuité de la loi de finances 2020 sur les dotations d'Etat :**

Enveloppe de DGF identique à 2020, augmentations de DSU et DSR pour +90 M€ chacune (hausse identiques à 2020). La dotation d'intercommunalité 2021 est supposée stable pour m2A à 5,5 M€

La dotation de compensation est anticipée à 21,1 M€ en baisse de -1,8% soit le niveau de réfaction de la loi de finances 2020 reconduit pour 2021

- **Neutralisation d'effet d'aubaine sur la TVA**

La compensation de la suppression de la TH calculée en référence à l'évolution de la TVA 2020-2021 entraînerait un effet d'aubaine pour m2A du fait du rebond de l'économie anticipé en 2021. Cet effet de +10% est neutralisé par la loi de finances. La compensation restera sur une dynamique de l'ordre de +3%

- **Reconduction du dispositif de compensation des pertes de recettes covid**

La loi de finances prévoit de reconduire le mécanisme de compensation des pertes de recettes liées à la covid-19 qui exclut toujours les pertes de recettes tarifaires du périmètre des pertes compensées

- **Absence de compensation de versement mobilité**

Les autorités organisatrices des mobilités ne seront pas spécifiquement compensées des effets de la crise sanitaire mais pourraient bénéficier d'un système d'avances remboursables sur 6 à 10 ans

5. Les orientations budgétaires sur la période 2020-2025 – budget général et budget annexe Transports

Les choix budgétaires et financiers opérés

Les projections présentées sont très dépendantes des hypothèses actuelles sur nos recettes susceptibles d'évoluer en fonction :

- des compensations des pertes de recettes du fait de la covid-19
- de l'évolution de la fiscalité économique
- de la fréquentation des équipements publics
- de la neutralisation dans la loi de finances 2021 de l'effet d'aubaine sur la TVA dans le cadre de la compensation de la TH
- de la mise en place d'un nouveau dispositif de participation des collectivités au redressement des comptes publics

Les orientations budgétaires retenues pour la période 2020-2025 réaffirment la volonté de préserver le niveau des services rendus à la population et s'articulent autour :

- d'un cadrage extrêmement strict des dépenses de fonctionnement
- d'une reprise anticipée du résultat 2020 au BP 2021 pour satisfaire aux règles d'équilibre budgétaire
- d'une optimisation des financements extérieurs dans le cadre du Plan « France Relance »
- d'une priorisation des investissements projetés sur la période 2020-2025

Un cadrage strict des dépenses de fonctionnement au service de la relance

La feuille de route budgétaire obéit à un cadrage strict des dépenses de fonctionnement pour dégager les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation d'un programme d'investissement de relance

L'évolution des moyens des services doit se limiter à +1% à périmètre constant y compris les évolutions subies du fait de facteurs exogènes en limitant les dépenses nouvelles

Les charges de personnel ne devraient progresser que de l'ordre de +1,5%

→ maîtrise rigoureuse du fait de leur prépondérance malgré les facteurs d'évolution qui s'imposent aux collectivités : décisions prises au plan national de revalorisation du SMIC, poursuite de la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations, impact de la loi de transformation de la fonction publique, effet « carrière » qui conduisent à une évolution mécanique de l'ordre de +2%

Un dialogue social permanent permettra de tenir cette progression

Un cadrage strict des dépenses de fonctionnement au service de la relance

L'évolution des contributions à nos partenaires extérieurs est anticipée de la façon suivante :

- SIVOM - participation collecte sélective : +1 M€ en raison d'une chute des prix de vente des matériaux recyclés
- SIVOM – participation traitement des résidus urbains : stable
- Contribution au budget Transports : +2 à 3 M€ en fonction du niveau de pertes enregistrées par le budget annexe
- Subventions périscolaire et petite enfance : +1% maximum

Les hypothèses se traduisent par un niveau de dépenses réelles de fonctionnement projetées à 300 M€ tous budgets confondus

Dépenses réelles de fonctionnement tous budget (à périmètre constant)	2021	2022	2023	2024	2025
	299,6	300,5	303,3	305,9	308,8

Une évolution des autres ressources fragilisée par le ralentissement de l'activité économique

- du fait de la progression des bases des impôts économiques dépendante de l'activité 2020 (CFE, CVAE, TASCOM, IFER...)
- du faible dynamisme des bases fiscales des impôts ménage (TH, TF TEOM)
- de la perte d'éligibilité au FPIC

	Réalisé 2019 en M€		
CFE	37,3	↗	Baisse de -1,5% sur les bases soumises à cotisation minimum liée à l'activité économique 2020
CVAE	19,83	↘	Baisse de -2% liée à l'activité économique 2020
TASCOM	4,18	↘	Baisse de -1,8% liée à l'activité économique 2020 / 17% de redevables sur m2A taxés sur la base d'un tarif lié à l'activité
Taxe de séjour	0,86	↗	Retour supposé au niveau 2019
IFER	1,54	↗	Indexation sur l'inflation prévisionnelle
Impôts ménages	38,46	↗	Evolution physique très modérée de +0,5% et prise en
TEOM	35,69	↗	compte d'un impact covid sur le foncier bâti économique

Une évolution des autres ressources fragilisée par le ralentissement de l'activité économique

	Réalisé 2019 en M€		
Dotation de compensation (ex CPS)	21,89		En baisse de l'ordre de -1,8 % prévue en loi de finances 2020
Dotation d'intercommunalité	5,48		Stable dans le PLFR 2021
FNGIR	14,57		Stable
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes	1,33		Disparition du FPIC du fait de l'évolution de l'indicateur de richesse du territoire de m2A en 2017 avec mécanisme de sortie pour 2021
Participation de la CAF - péricolaire et petite enfance	9,122		Stagnation voire légère baisse
Remboursements de charges de personnel	16,91		Stagnation voire légère baisse liée à la démutualisation
Produits issus de la tarification (petite enfance, péricolaire, propreté, zoo, équipements sportifs...)	18,213		Retour supposé au niveau 2019

Une dynamique de recettes impactée par la covid-19

Les hypothèses de progression des recettes de fonctionnement conduisent à une dynamique de +1% par an en moyenne dans un contexte de stabilité des taux de fiscalité pour la 4^{ème} année consécutive

→ Ce scénario suppose un impact plus modéré de la crise sanitaire sur les produits fiscaux de m2A que le scénario de la loi de finances 2021 (-10% de baisse du PIB)

Fiscalité + compensations fiscales	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL	ECART EN M€
scénario hors-impact covid	141,7	142,0	143,8	145,9	148,1	150,4	871,9	
scénario avec de -10% du PIB	141,7	138,8	137,3	143,6	146,0	147,9	855,3	-16,6
Scénario alternatif	141,7	139,8	139,3	145,0	147,3	149,2	862,3	-9,6

→ En raison des nombreuses incertitudes qui pèsent à ce stade sur l'évolution de la conjoncture en 2021 et 2022, un autofinancement complémentaire de 2,5 à 3,5 M€ à dégager pour maintenir une situation financière saine :

- par optimisation des ressources
- par des marges à identifier sur le niveau de dépenses de fonctionnement

Les grands enjeux du projet territorial déclinés en matière d'investissements

- La prospective financière tient compte d'une démarche volontariste en matière de relance des investissements
- Ces investissements ambitieux s'inscrivent dans le projet territorial dont les grands enjeux se déclinent selon les thématiques suivantes :
 - un territoire pro business
 - un territoire qui investit massivement
 - un territoire d'attractivité, de tourisme et de culture
 - un territoire puissant, à l'identité affirmée au niveau européen
 - une nouvelle donne environnementale, écologique et énergétique
 - un territoire solidaire, intergénérationnel au service de tous ses habitants
 - un territoire d'équilibre, de coopération et de soutien aux communes
- Le volume d'investissement devra être calibré pour agir en soutien de la relance économique tout en garantissant une capacité de désendettement inférieure au seuil maximal de 15 années

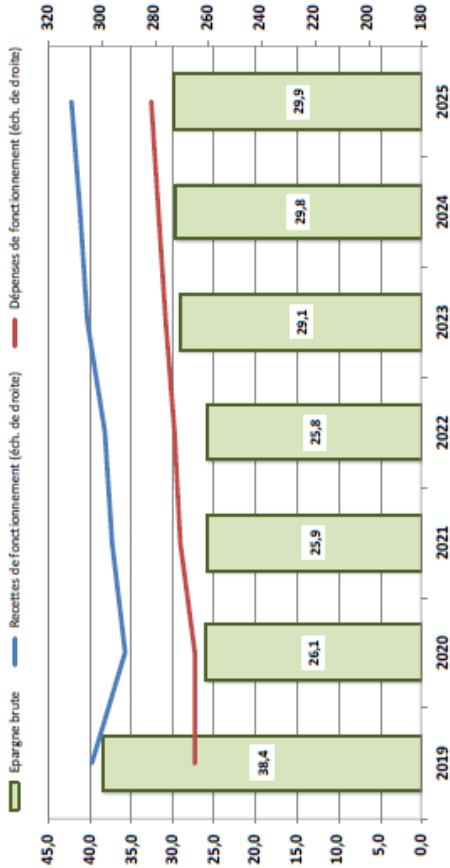
Le résultat de la prospective financière sur la période 2020 - 2025

La prise en compte de ces hypothèses de dépenses et de recettes (sans ajustement de la fiscalité) basées sur des impacts observés au plan national et non amplifiés par la structure du tissu économique local se traduit par les résultats suivants :

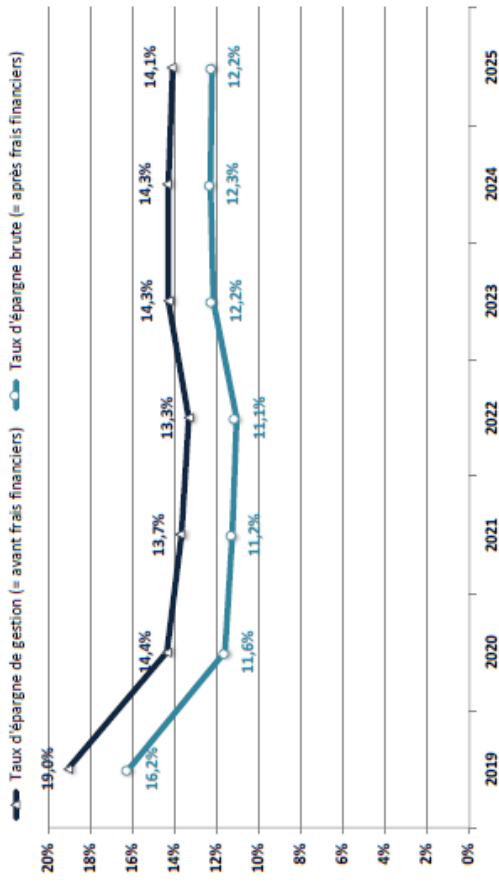
- Sur le périmètre consolidé (Budget Général + Budget Transports)
 - Les ratios financiers sont acceptables : capacité de désendettement en-deçà de 12 ans et taux d'épargne brute de 12,2%
- Concernant le Budget Général
 - Les ratios sont acceptables mais en tension :
 - taux d'épargne brute tout juste acceptable en 2025
 - capacité de désendettement stabilisée à 10 années en fin de période

Sur le périmètre consolidé (Budget Général + Budget Transports)

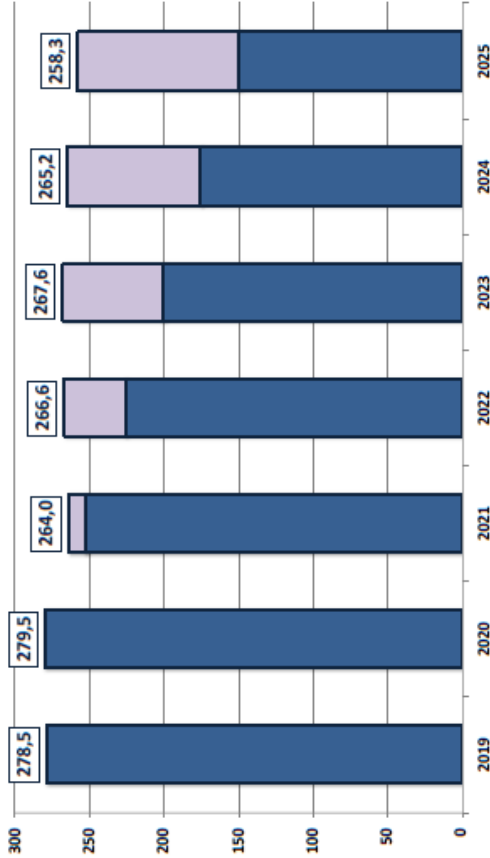
Evolution de l'épargne brute du budget consolidé (en M€)



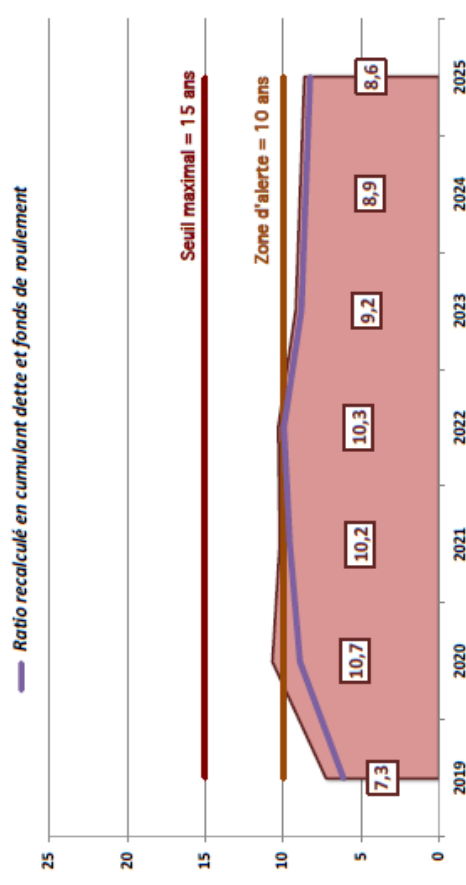
Evolution des taux d'épargne du budget consolidé



Dette du budget consolidé au 31/12 (en M€)

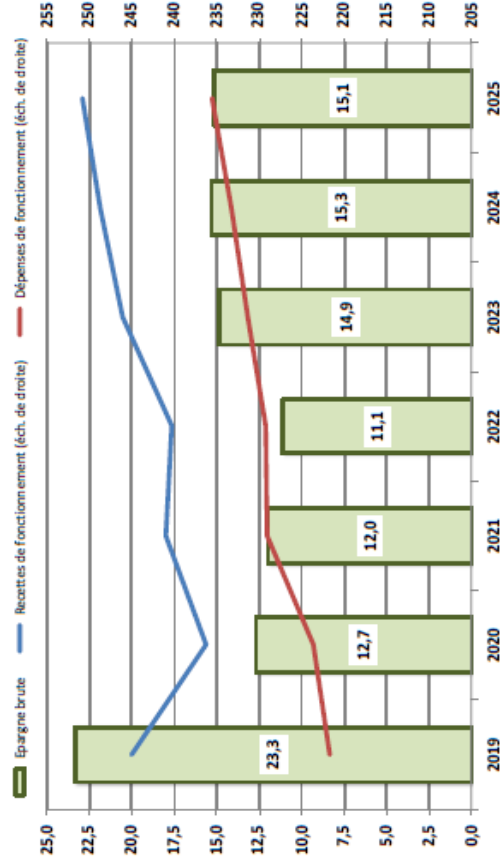


Evolution de la capacité de désendettement du budget consolidé (en années)

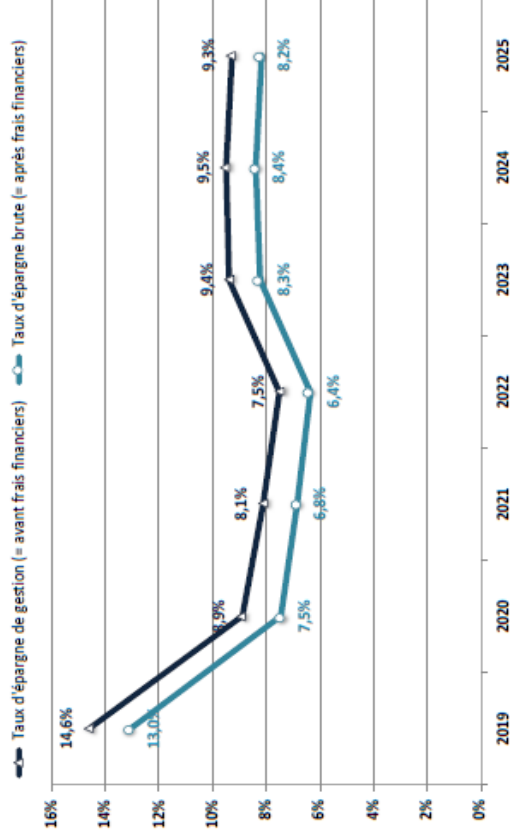


Résultat de la prospective sur le Budget général

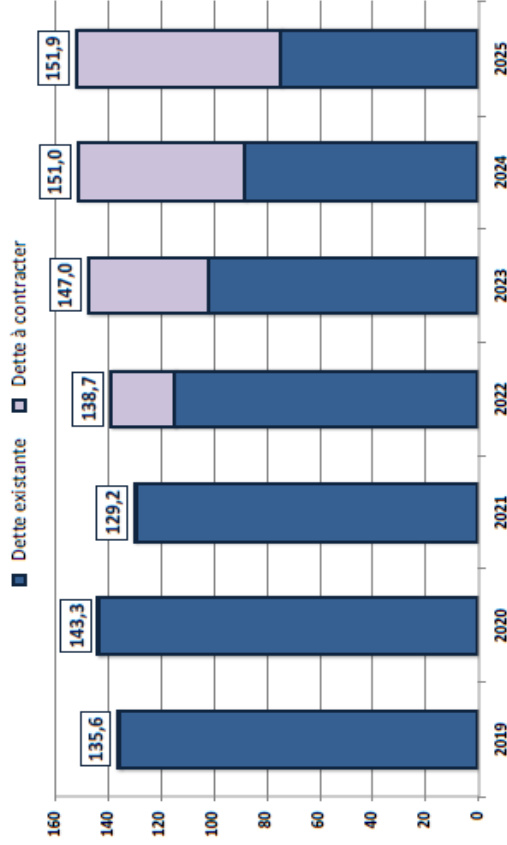
Evolution de l'épargne brute du budget général (en M€)



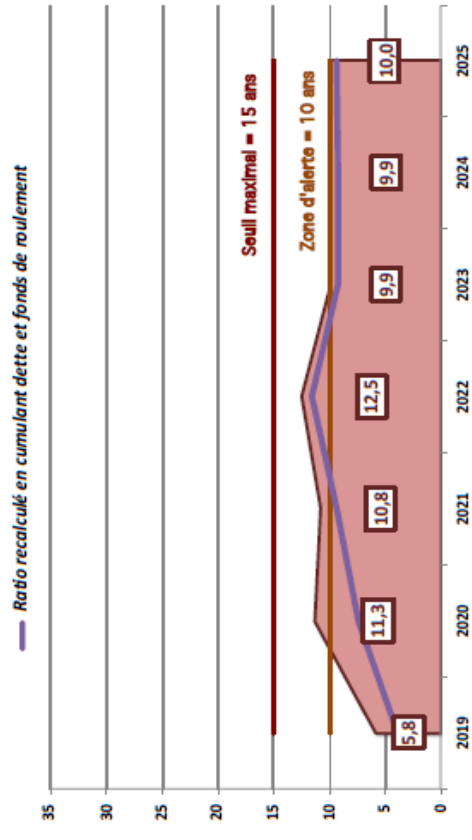
Evolution des taux d'épargne du budget principal



Dettes au 31/12 (en M€)



Evolution de la capacité de désendettement du budget général (en années)



Le volume des investissements identifiés dans la prospective 2020 – 2025

→ Sur le budget général les dépenses d'investissements estimées prises en compte s'élèvent à 186,5 M€ (en réalisations) sur 6 années soit une moyenne de 31 M€ par an

Budget principal Réalizations au CA en M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Moyenne 2020-2025	Total 2020-2025
invest. directs en AP/CP (cptes 20/21/23)	7,42	18,95	20,10	17,12	12,84	9,19	14,27	85,6
fonds de concours en AP/CP (cpte 204)	8,29	12,79	11,15	9,15	7,90	7,03	9,38	56,3
acquisitions foncières (cpte 21)	1,31	1,44	1,66	1,80	1,88	1,93	1,67	10,0
autres investis. directs (cpte 20/21/23)	3,67	4,07	3,95	3,89	4,24	4,23	4,01	24,1
partic. et avances (cpte 26/27)	2,08	0,94	0,61	0,45	0,30	0,24	0,77	4,6
opérations pr cpte de tiers (cpte 45)	2,05	1,37	0,92	0,62	0,50	0,38	0,97	5,8
Dépenses d'investissement totales	24,8	39,6	38,4	33,0	27,7	23,0	31,1	186,5
dont en AP/CP	19,8	33,9	32,6	27,1	21,3	16,6	25,2	151,4
Recettes de subventions (cpte 13)	1,66	6,72	6,53	5,61	4,70	3,91	4,86	29,1
FCTVA (cpte 10222)	1,97	1,73	3,41	3,59	3,18	2,64	2,75	16,5
Remboursement d'avances (cpte 26/27)	2,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,36	2,2
Opérations pour compte de tiers (cpte 451)	2,05	1,37	0,92	0,62	0,50	0,38	0,97	5,8
Effort d'équipement net	17,0	29,7	27,5	23,2	19,3	16,1	22,1	132,8

Le volume des investissements identifiés dans la prospective 2020 – 2025

→ Sur le budget des Transports le niveau de réalisation sur 2020-2025 s'élève à 46,7 M€ (en réalisations) : 7,8 M€ en moyenne par an

Budget transport Réalizations au CA en M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Moyenne 2020-2025	Total 2020-2025
investissements directs	6,18	8,73	6,66	5,71	6,88	5,73	6,65	39,9
subventions d'investissement versées	0,92	1,12	1,15	1,18	1,21	1,24	1,14	6,8
Dépenses d'investissement totales	7,1	9,8	7,8	6,9	8,1	7,0	7,8	46,7
Recettes de subventions (cpté 13)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Effort d'équipement net	7,1	9,8	7,8	6,9	8,1	7,0	7,8	46,7

→ Tous budgets confondus l'évolution du besoin de financement annuel devrait suivre la trajectoire ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement de dette	25,6	27,0	27,1	27,9	29,7	31,1
Emprunts	26,6	11,5	29,7	28,9	27,3	24,2
Besoin de financement	1,0	-15,5	2,6	1,0	-2,4	-6,9

6. Les enjeux et orientations du Budget du chauffage urbain

Des fondamentaux budgétaires satisfaisants exposés à des contraintes budgétaires

- Le niveau d'autofinancement de ce budget est dépendant des achats de matières premières et des recettes de vente de chaleur et d'électricité. Le taux d'épargne brute ressort à 27% à fin 2019 marquant le début des livraisons de chaleur au groupement hospitalier. Le niveau d'épargne brute 2020 est attendu à 2,4 M€
- La structure budgétaire du Chauffage Urbain l'expose à des contraintes d'équilibre budgétaire du fait du poids des dotations d'amortissement

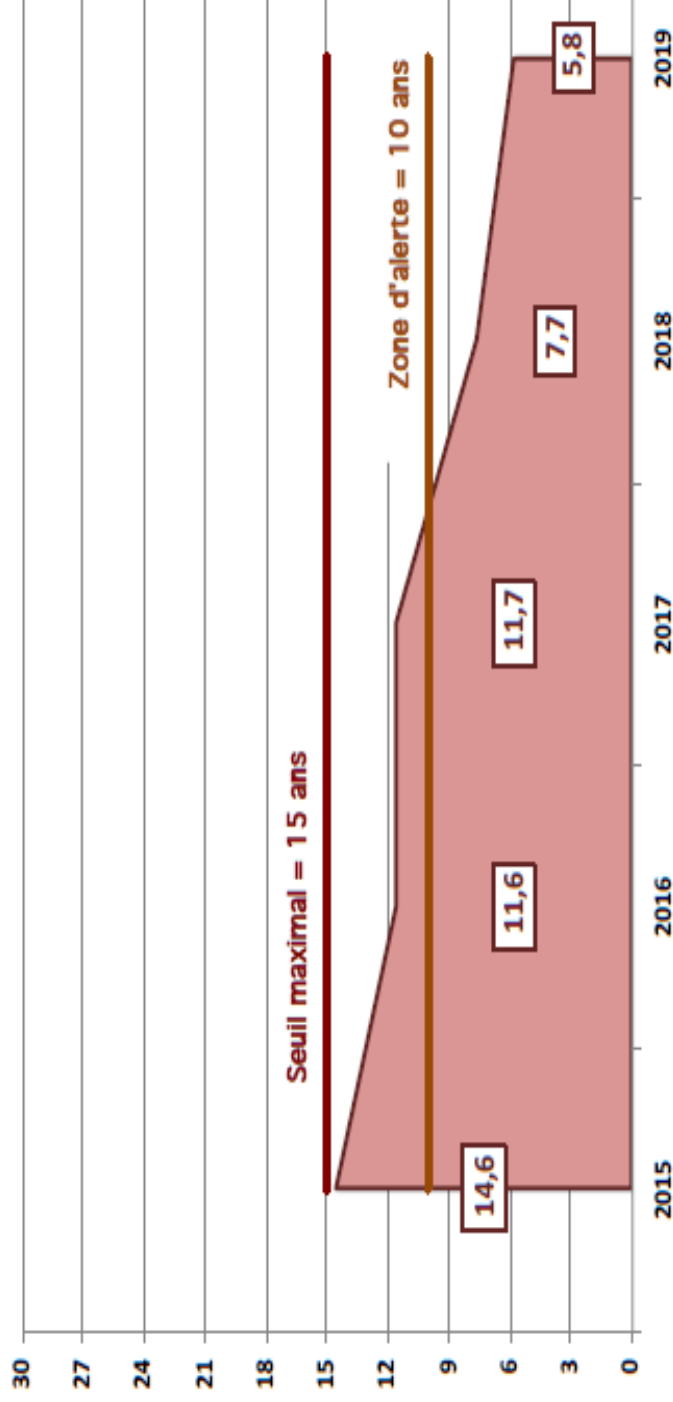
Evolution de l'épargne brute en M€



Une capacité de désendettement satisfaisante

- Les investissements 2020 sont estimés à 0,4 M€ en raison d'un ralentissement des travaux liés à la crise sanitaire
- Le recours à l'emprunt reste limité avec un encours de dette de 14,9 M€ à fin 2020. La capacité de désendettement, en-deçà des seuils d'alerte en 2019, ressortira aux alentours de 6 années

Evolution de la capacité de désendettement du Budget annexe chauffage urbain (en années)



Un budget 2021 intégrant des travaux de raccordement

- Les dépenses de fonctionnement seront établies sur les bases prévisionnelles suivantes :
 - fournitures, prestations et services : anticipés en baisse de -0,4 M€ (-5%) du fait du cours favorable des matières premières
 - frais de personnel intégrant les recrutements opérés : +0,1 M€
 - frais financiers en légère augmentation
- Les recettes - vente de chaleur et d'électricité essentiellement - sont basées sur une hypothèse de baisse des ventes aux clients historiques et de stabilité des recettes de l'hôpital : -0,3 M€ (-3%) pour 2021
- Le projet de budget 2021 proposera d'intégrer 2 M€ de travaux au titre du raccordement Bel Air, le changement de 250 modules des usagers sur le réseau de Rixheim pour 1 M€, et 0,8 M€ pour le remplacement de la cheminée

7. Les priorités 2021

Un territoire qui agit pour la relance de l'économie et de l'emploi

- **Aménagement et relance de l'investissement :**
 - **Conforter les zones d'activités économiques :** quartier d'affaires de la gare, parc des collines, Marie-Louise, extension d'Euroglas et déviation de la RD52 (2,9 millions €).
 - **Revaloriser et exploiter le patrimoine industriel :** Village Industriel Fonderie (Technocentre 12,8 M€, Technistub 3,8M€), DMC.
 - **Développer des espaces d'activité complémentaires :** Amélie, Hohmatten, secteur PSA, plateforme d'Ottmarsheim,...).
 - **Relancer l'économie en finalisant les contractualisations** (Plan de relance, Contrat de plan Etat/Région, Fonds européens).

Un territoire qui agit pour la relance de l'économie et de l'emploi / suite

- Economie, emploi, formation :
 - Encourager l'entrepreneuriat et la création d'entreprises sur l'ensemble du territoire.
 - Fédérer les acteurs au sein de la Maison du Territoire, lieu d'échanges et de formation.
 - Encourager les filières de formation et d'apprentissage.
 - Soutenir l'UHA : finalisation du Learning center et rénovation du restaurant universitaire (CROUS)

Un territoire attractif

- Mise en place de l'**agence d'attractivité** (Office de tourisme et des congrès, synergie entre les musées, événementiel) et réflexion sur le développement muséographique du territoire.
- **Parc zoologique et botanique** : démarrage du projet « Horizon Afrique » (10,8 millions €) et de la clinique vétérinaire (600 000€).
- **Camping** : travaux de modernisation
- **Développement des coopérations transfrontalières** : participation à la SEM « Novarhena » (post Fessenheim), à la Landensgartenschau, à la sécurisation du pont de Chalampé reliant la France à l'Allemagne.

Un territoire attractif / suite

- Participation au capital et modernisation du **Parc des expositions** et développement des salons novateurs et du tourisme d'affaires.
- **Jeux Olympiques 2024** : « Terre de jeux », « Centre de préparation aux JO », promotion et développement des activités du centre sportif régional d'Alsace et des différents sites retenus.
- Fin du déploiement de la **fibres optique** et poursuite de la **transformation numérique** du territoire.

Un territoire de cohésion sociale au service de tous ses habitants

- **Logement et habitat :**
 - Démarrage du nouveau programme national de rénovation urbaine (participation m2A : 13,5 millions € + 4,5 millions € d'aides spécifiques à m2A Habitat) dont l'opération programmée d'amélioration de l'habitat Fonderie, la restructuration du Nouveau Drouot, les Coteaux et l'opération Markstein La forêt à Wittenheim.
 - Accompagnement des programmes de logements sociaux de type PLAI et de réhabilitation thermique (576 000€).
 - Poursuite du projet d'intérêt général (PIG) visant à la rénovation énergétique des logements privés.
 - Poursuite du plan initiative copropriétés.

Un territoire de cohésion sociale au service de tous ses habitants / suite

- **Petite enfance et périscolaire**
 - Poursuite des travaux en cours et réalisation de nouveaux projets de sites périscolaires.
- **Sport pour tous :**
 - Réactualisation du plan piscines et maintenance des équipements sportifs communautaires.

Une nouvelle donne environnementale, écologique et énergétique

- Finaliser le Plan Climat Air Energie Territorial.
- Engager le territoire vers l'autonomie alimentaire (P.A.T).
- Engager le territoire vers l'autonomie énergétique : développement et promotion des énergies nouvelles (hydrogène, géothermie, méthanisation, photovoltaïque), extension et modernisation des réseaux de chaleur.
- Développer les mobilités propres, douces et partagées : bus au gaz, bus électriques, poursuite du programme d'aménagement des pistes cyclables sur le territoire (1 096 000€), plan de déplacement urbain.

Une nouvelle donne environnementale, écologique et énergétique / suite

- Engager la politique déchets 2030.
- Mettre en œuvre le plan propreté.
- Encourager les initiatives vertes des communes par la mise en place du « **Fonds nouvelle donne environnementale** ».
- **Eau et assainissement** : organiser la gouvernance et relancer les études du schéma directeur pour développer une vision à 20 ans.

8. Conclusion

La préservation des ratios financiers exige un autofinancement complémentaire

- Dans un contexte inédit et incertain, m2A sera mobilisée pour préserver ses marges de manœuvre, favoriser le développement de l'agglomération et garantir la mise en œuvre du plan de relance
- En raison des incertitudes qui pèsent à ce stade sur l'évolution de la conjoncture, pour maintenir une situation financière saine, il ressort à ce stade un autofinancement complémentaire de 2,5 à 3,5 M€ par an à dégager à travers la poursuite d'une maîtrise extrêmement stricte des dépenses de gestion
- Ce projet de budget doit intégrer des contraintes exogènes :
 - sortie du FPIC
 - très faible compensation des effets de la covid
- La mise en œuvre de ce scénario exigera une vigilance accrue sur le niveau de dépenses et la recherche de marges de manœuvre en fonctionnement pour préserver nos fondamentaux budgétaires